
Adresse de la société populaire de Beauvais sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Beauvais sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 131-132;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13621_t1_0131_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

vie à ce vil despote qui, s'il eut existé eut été parmi nous un germe perpétuel de dissensions intestines et étrangères.

La sainte Montagne, cette providence bien-faisante qui veille sans cesse au salut du peuple, en eut l'infailible pressentiment; à sa voix terrible toutes les cabales s'évanouirent et cette nouvelle victoire remportée sur les royalistes cimentait de plus en plus la République.

Tandis que nos armées victorieuses faisaient pâlir les tyrans coalisés, sur leurs trônes chancelants, vous avez établi le gouvernement révolutionnaire pour exterminer les ennemis du dedans. Ces lois si efficacement corrosives de tous les êtres immondes qui s'agitaient dans tous les sens pour entraver les progrès de la révolution, ont produit les salutaires effets que vous aviez calculés d'avance dans votre profonde politique.

Le bon esprit qui a constamment régné depuis le commencement dans le district de Mont-Bidouze, nous osons le dire, n'a rien laissé à moissonner aux lois révolutionnaires avant la création de ces grandes mesures dont l'application était si nécessaire ailleurs, les Sociétés populaires de ce canton, réunies aux autorités constituées, étouffèrent le fanatisme sans commotion, comprimèrent l'aristocratie en lui ôtant tous les moyens de nuire, et repoussèrent avec autant de force que d'indignation les perfides insinuations du fédéralisme, de ce monstre hideux qui tenta de pénétrer parmi nous.

Dans un arrêté pris à cette occasion, et adressé à notre département, sont consignés nos principes invariables et que nous sommes prêts à sceller de notre sang; c'est de ne jamais nous départir de l'unité et d'indivisibilité de la République, de ne reconnaître d'autre point de ralliement que la Convention investie de tous les pouvoirs du peuple, de respecter son autorité et d'être soumis à ses lois.

Poursuivez donc, représentans, la carrière où vous avez marché jusqu'à présent avec tant de gloire pour vous et avec tant de bonheur pour nous. Les services signalés que vous avez rendus à la France sont au dessus de la reconnaissance de la génération présente, les races futures mêmes auront peine à acquitter une dette si immense, mais vous avez bien mérité de la patrie, c'est la récompense la plus douce pour des hommes vertueux, elle est la seule digne de nos Législateurs.

Les évènements nous ont appris que c'est à votre énergie et aux ressources fécondes de votre génie qu'est confié le salut de la France et le maintien de la République. N'abandonnez donc pas votre poste que vous n'avez complètement rempli cette grande mission. Occupez le sommet de la Montagne jusqu'à ce que tous nos ennemis aient disparu de la surface de la terre. N'aspirez au repos qu'au moment où la patrie, notre mère commune, tranquille au dedans et au dehors, pourra jouir librement des avantages précieux de cette constitution sublime que votre sagesse vous a fait trouver pour la prospérité du peuple français. »

CARSURAA, ETCHEVERRY, PRAT.

n

[Le départ. de l'Oise à la Conv.; 7 prair. II] (1)

« Représentants du peuple,

Nous avons frémi d'indignation et d'horreur à la nouvelle de l'attentat qui vient d'être commis contre le peuple en la personne d'un de ses représentants.

D'après la fin ignominieuse du traître Paris et le supplice de la barbare Corday, nous croyions la République purgée des monstres qui, dans leur désespoir insensé, s'imaginaient frapper la liberté en poignardant ses plus intrépides défenseurs.

Quelle est donc cette rage infernale qui a reproduit un nouveau scélérat plus furieux que les deux autres et qui aurait encore arraché la vie à un montagnard si le génie protecteur de la République n'avait détourné le coup fatal de l'assassin.

A la tranquillité stoïque de Collot d'Herbois dans un danger aussi imminent et auquel de son aveu même il n'a échappé que par miracle, nous reconnaissons ses principes républicains, principes qu'il nous a plus d'une fois développés dans ce département avec la mâle éloquence et l'énergie qui caractérisent son patriotisme.

Si Collot après avoir connu le prix de la vertu par les sentimens de douceur et de sécurité qu'elle lui a fait éprouver sous le poignard, pouvait douter de l'importance qu'elle lui donne dans le service de la République, qu'il se rappelle les paroles sublimes du brave citoyen Geoffroy: « Je t'ordonne, lui dit-il, au nom du peuple, de te retirer, tu ne dois pas t'exposer avec moi au danger de saisir le » scélérat »; et c'est un simple citoyen qui s'exprime ainsi! Le patriotisme a donc la vertu d'électriser l'âme et de l'élever à la hauteur de sa dignité première d'où l'esclavage, et l'ignorance qui en est la suite, l'avaient fait tomber dans la dégradation et l'avilissement! Cette seule vérité, ne fut-elle pas appuyée de mille autres plus convaincantes encore, suffirait pour prouver son immortalité aux plus incrédules s'ils étaient de bonne foi. Courage, représentans, et vous surtout Collot et Robespierre, les assassins dont vous êtes menacés sont les dernières ressources des tyrans; ils ont voué au despotisme les défenseurs de la liberté; ils en deviendront eux-mêmes les victimes; l'indignation vengeresse du peuple en fera justice. »

DURIEZ (présid.), CRAIQUEN, BOULEAU, FABLI, BACLÉ, CARON GUILLOTTE.

o

[La Sté popul. de Beauvais à la Conv.; s.d.] (2).

« Législateurs,

Nous apprenons avec la plus profonde indignation l'attentat horrible qu'un monstre, digne suppôt d'une ligue scélérate vient de porter sur

(1) C 305, pl. 1145, p. 7. Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl¹); M.U., XL, 235; Mon., XX, 606; J. *Matin*, n° 679 (sic); J. *Univ.*, n° 1651.

(2) C 306, pl. 1158, p. 13; J. *Univ.*, n° 1651.

la représentation nationale dans la personne des membres du comité de salut public et de sûreté générale. L'Être Suprême qui veille sans cesse sur les destinées de la France, n'a pas permis que l'infâme projet des assassins réussît. Il n'a pas permis que les enfans de la patrie aient encore à pleurer la mort de fidèles et intrépides représentans. C'est encore trop pour eux d'avoir à regretter celles des martyrs de la liberté, Châlier, Le Pelletier, Marat, et Beauvais, dont la mémoire leur est aussi chère que leur amour pour la République est sincère.

L'assassin est saisi. Vive la République ! qu'il reçoive bientôt le prix de ses forfaits, comme le brave Geoffroy a obtenu de la reconnaissance nationale la récompense de son généreux dévouement à défendre, au risque de ses jours, ceux du digne représentant, Collot d'Herbois.

Législateurs, recevez, pour les mesures sévères, mais plus que jamais nécessaires que vous avez prises dans cette circonstance, l'expression de la reconnaissance d'une Société de sans culottes qui ne respirent que pour les succès de la République indivisible, et la mort ignominieuse du dernier des tyrans abominables instrumens qui font mouvoir les assassins de la patrie. »

FABER, CARON, GUILLOTTE, BACLÉ, LEMAIRE.

p

[La Sté popul. de Champlitte à la Conv.; s.d.] (1).

« Législateurs,

Vous venez de fixer la révolution par votre décret qui consacre l'Être Suprême, l'immortalité de l'âme, la morale publique et la probité; par cette loi sublime vous avez élevé la statue de la vertu sur l'autel de la patrie; vous avez vaincu le crime, terrassé l'intrigue, anéanti les projets perfides de la malveillance intérieure, et les odieux complots des despotes couronnés, nous vous félicitons en hommes libres; continuez de bien mériter de la patrie pendant que nos braves républicains mettent la terreur dans les camps ennemis; tandis que les bayonnettes françaises arrosent et fortifient du sang impur de l'esclavage le territoire auguste de la liberté, vous écrasez l'hydre des factions, vous triomphez du vice, vous honorez les mœurs, vous dégagez la divinité des brouillards impurs de la superstition, et l'Être Suprême, souriant à vos travaux, commande à la nature de multiplier ses trésors en faveur d'un peuple vertueux, telle est, Législateurs, la récompense de vos veilles ! Courage, énergie, fermeté, nos destinées sont entre vos mains; déjà nous sommes le premier peuple du monde, achevez votre ouvrage, bientôt nous en serons l'exemple et le modèle.

Vive la République et la Montagne !

ARABAUD, NAMEN, LEUVRET.

« Législateurs,

Dans le moment où nous signons cette adresse individuellement, l'agent national du district arrive et nous annonce que malgré la détresse

connue de notre district il n'a pu obtenir aucune diminution sur les 21.700 quintaux de grains que l'on nous redemande. Non ! Législateurs, nous nous sommes réduits avec joie à un livre de pain par personne, nous avons fourni tout ce qui était en notre pouvoir pour l'approvisionnement des Vosges, pour celui de Besançon et surtout pour l'armée du Rhin; rien n'a coûté à notre patriotisme, nous ne calculons pas aucuns sacrifices, nous nous faisons gloire d'avoir été, l'exemple de tous les districts du département. Toujours les premiers à nous dévouer sans réserve dans tous les genres, ne sachant qu'obéir à la voix de la patrie, la portant toujours dans nos cœurs, par quelle fatalité donc sommes [nous] écrasés par une répartition inégale, lorsque les districts voisins, plus étendus, plus riches, moins en mesure que nous, n'ont eu que la moitié de notre livraison à fournir. Législateurs, nous vous demandons justice en hommes libres. L'administration de notre district adresse sa pétition au comité de salut public; elle lui témoigne ses inquiétudes; nous appuyons sa pétition auprès de vous, vous êtes les pères du peuple, vous êtes la protection des patriotes; nous vous promettons les derniers efforts comme de vrais républicains, nous partagerons ce qui nous reste de pain avec nos frères, mais nous ne pouvons l'impossible, nous ne vous demandons que la vie pour vous aimer, pour récolter nos moissons et pour bénir éternellement la République. »

ROBERT, GERBAULT, BRIARD [et une page de signatures illisibles].

q

[Le distr. de Vézelize à la Conv.; 6 prair. II] (1).

« Législateurs,

Ce n'était pas assez d'avoir vaincu l'aristocratie, étouffé le fédéralisme, anéanti la superstition, il vous restait encore une nouvelle victoire à obtenir, un monstre plus dangereux et plus terrible, né de la bave, inspiré de toutes les passions; l'impiété semblait menacer l'état d'une ruine totale, en pervertissant la morale publique sans laquelle aucun gouvernement ne peut subsister.

L'exécrable secte des Hébertistes niait l'existence d'un Dieu et l'immortalité de l'âme pour détruire d'un seul coup deux mobiles des actions humaines, la crainte et l'espérance laissant l'homme de bien sans consolation et le méchant sans remords.

Elle avait tenté d'établir une doctrine abominable dans son principe et funeste dans ses conséquences, capable de rendre les français odieux à tous les peuples qui conservent quelques notions d'une vérité utile qui s'est fait connaître aussitôt que l'homme a eu la faculté de penser et de réfléchir.

Cette nouvelle faction n'a pas existé longtemps; pour l'anéantir il vous a suffi de proclamer solennellement l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Vous avez aussi foudroyé ces nouveaux Encélades qui, d'une

(1) C 306, pl. 1158, p. 14.

(1) C 305, pl. 1145, p. 8. B^{4a}, 12 prair. (suppl⁴).